

TERROIR NOUSTY TRAIL

Corre local, minya local

Règlement



Article 1 – Organisation

Le Terroir Nousty Trail est organisé par le Pau Nousty Sports Handball.

Contact : bouly.elhorie@gmail.com

Téléphones infos course: 0781707009 0633805625 0607144039

Article 2 – Date

La manifestation se déroulera le **dimanche 19 avril**.

Article 3 – Épreuves proposées

Trois épreuves sont proposées :

Trail 12 km

Trail 16 km

Marche 8 km (non chronométrée)

Chaque participant s'engage à choisir une épreuve adaptée à sa condition physique.

Les parcours empruntant majoritairement des sentiers sur des propriétés privées ne seront pas publiés. Ils seront affichés le matin de la course.

Horaires de départ

Marche 8 km : départ à 9h30

Trail 16 km : départ 10h

Lieu de départ

Les départs auront lieu à Nousty, depuis le **Complexe Sportif au 5, rue du Béarn-64420 Nousty**

Article 4 – Conditions de participation

Les **trails de 12 km et 16 km** sont ouverts **uniquement aux adultes (18 ans et plus)**.

La **marche de 8 km** est ouverte à tous, sans condition d'âge.

Chaque participant reconnaît être apte physiquement à participer à l'épreuve choisie.

Pour les épreuves chronométrées (trails 12 et 16 K), chaque participant devra fournir :

soit un **PPS (Parcours de Prévention Santé) valide**,

soit un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 – Inscriptions et tarifs

Les inscriptions se font en ligne via **Pyrénées Chrono**.

Les droits d'inscription sont fixés comme suit :

Marche 8 km : 8 € + frais de gestion Pyrénées chrono

Trail 12 km : 12 € + frais de gestion Pyrénées chrono

Trail 16 km : 16 € + frais de gestion Pyrénées chrono

Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-participation.

Pour tout renseignement complémentaire, les participants peuvent consulter le site : **www.pyrenees-chrono.fr**.

Article 6 – Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera :

le **samedi 18 avril** de 10h à 18h au **Complexe Sportif au 5, rue du Béarn-64420 Nousty**.

Article 7 – Sécurité et assistance

Des **secouristes** seront présents au **départ**, à l'**arrivée** et à **mi-parcours**. Ils seront **mobiles**, équipés de quads pour intervenir rapidement en cas de blessure sur le parcours.

En cas de difficulté ou d'accident, **tout concurrent se doit de porter assistance à une personne en difficulté**, conformément à l'esprit sportif et solidaire du trail.

28 signaleurs seront répartis sur le parcours afin d'assurer un **maximum de sécurité** et de guider les participants.

Des **ravitaillements gourmands**, proposés par nos **producteurs locaux**, partenaires du club, seront mis à disposition des participants.

Des **ravitaillements sportifs** seront également proposés pour les participants souhaitant réaliser un **chrono** !

Les participants doivent respecter les consignes des bénévoles, des signaleurs et de l'organisation.

En cas d'abandon, le participant doit impérativement prévenir un membre de l'organisation.

Article 8 – Parcours, terrains privés et respect de l'environnement

Plus de la moitié du parcours emprunte des terrains privés, ce qui rend le Terroir Nousty Trail inédit.

Le Pau Nousty Sports Handball remercie chaleureusement les **propriétaires des terrains** pour leur confiance et l'autorisation exceptionnelle accordée à l'occasion de cet événement.

Les coureurs bénéficient d'une **autorisation exceptionnelle de passage uniquement le jour de la course**. Il est **strictement interdit** de circuler ou de courir sur ces terrains en dehors du cadre du trail, ceux-ci étant **privés**.

Le respect de l'environnement est primordial. Il est **formellement interdit d'abandonner des déchets** (papier, emballage, bouteille ou tout autre détrit) sur le parcours ou ses abords.

Tout manquement à ces règles, notamment le jet de déchets, **entraînera la disqualification immédiate du coureur**.

Article 9 – Assurance et responsabilité

Chaque participant doit avoir souscrit une **assurance responsabilité individuelle accident**.

L'organisateur est assuré auprès de Groupama.

Chaque participant participe à la manifestation sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident en dehors des faits directement liés à l'organisation.

Article 10 – Annulation de l'épreuve

L'organisateur se réserve le droit d'**annuler la course en cas d'alerte météo** (orage, vent violent) ou autre **risque majeur**.

En cas d'annulation de l'épreuve sur décision préfectorale ou autre autorité administrative, tous les coureurs figurant sur la **liste définitive des inscrits** le jour de l'annulation pourront :

Conserver leur dossard pour l'édition qui sera reportée à une date ultérieure

Demander le remboursement, pour ceux ne souhaitant pas le report de leur dossard. Le montant du remboursement est calculé au plus juste, sans aucun bénéfice pour l'organisation, en ôtant les frais déjà réalisés.

Article 11 – Animations, services et récompenses

Une **garderie enfants avec initiation au handball**, encadrée par les éducateurs du Pau Nousty Sports Handball, sera proposée **gratuitement**. Les enfants restent sous la **surveillance des encadrants du club**. Les parents doivent **remplir un formulaire d'inscription à la garderie** incluant les **coordonnées téléphoniques**, et sont responsables de la remise et de la récupération de leur enfant. Le club ne pourra **être tenu responsable si un enfant quitte volontairement la zone de surveillance** ou en cas de comportement imprévisible échappant au contrôle des encadrants.

Des **douches et toilettes gratuites** seront mises à disposition des participants.

La **restauration sur place** est organisée par le Pau Nousty Sports Handball.

Une **buvette** sera ouverte tout au long de la manifestation.

Un **marché de nos producteurs locaux** sera installé **dans la salle polyvalente**.

Les **podiums** auront lieu à partir de **12h30**, avec récompenses pour :

1er, 2e et 3e hommes

1re, 2e et 3e femmes

Article 12 – Droit à l'image

En participant à l'événement, les concurrents autorisent expressément l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, à des fins de communication et de promotion, sans limitation de durée.

Article 13 – Acceptation du règlement

La participation au Terroir Nousty Trail implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.